



PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-AULAYE-PUYMANGOU

Le PLU approuvé le 6 septembre 2013 fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée, en vertu des articles L153-40, L153-45 et suivants du code de l'urbanisme :

Il s'agit, en zone Np, d'autoriser le changement de destination, afin de permettre la réouverture d'un hôtel-restaurant sur la zone (Moulin), et ainsi favoriser le développement de la zone et la création d'emploi sur le territoire.

Le bâtiment étant situé en zone inondable le restaurant/chambres d'hôtes sera fermé dès lors qu'une alerte « vigilance crue Dronne Aval » sera transmise par les services de la Préfecture de la Dordogne.

Il est précisé en outre que les 5 chambres sont situées au 1^{er} étage du bâtiment.

Il est précisé que ce projet de modification simplifiée n°3 doit faire l'objet d'une mise à disposition du public pendant un délai minimum d'un mois, afin de recueillir l'avis de celui-ci et que le conseil municipal a délibéré **le 4 juin 2024** (DELIB 2024-01) sur les modalités de cette mise à disposition, ainsi que sur l'information du public concernant les dates et les moyens de mise à disposition du public.

La mise à disposition du public sera réalisée selon les modalités suivantes :

- Le projet de modification simplifiée n°3, l'exposé de ses motifs, ainsi que les éventuels avis émis par les personnes publiques associées et l'autorité environnementale seront consultables en mairie, **du 17 juin 2024 au 17 juillet 2024**, aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune (<https://www.saint-aulaye.com/>) ;
- Un registre établi sur feuilles non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Maire, sera tenu à disposition du public pour recueillir son avis ;
- Les avis pourront également être transmis par courrier postal à l'adresse de la mairie (9, rue du Docteur Lacroix, Saint-Aulaye, 24410 SAINT AULAYE-PUYMANGOU) ;
- ou par courriel à l'adresse de la mairie (staulaye.mairie@gmail.com) durant la période de consultation du public.
-

Le Maire remercie les administrés pour leur participation à ce projet de modification.